

Quatre équipes de médiateurs, dont une de nuit, assurent une présence active de proximité sur l'ensemble de la ville de Creil du lundi au samedi.

Chaque équipe est affectée à un secteur :

- Rouher,
- Cavées-Moulin,
- Centre-ville.

Elles vont à la rencontre de la population et des différents partenaires.

N'hésitez pas à les solliciter et à leur faire part de vos demandes ou interrogations.



PRÉVENTION MÉDIATION



RENSEIGNEMENTS

Toute correspondance doit être adressée à :
Monsieur le Maire

- 📍 Hôtel de ville
Place François Mitterrand BP 76
60109 Creil cedex
- ☎ 03 44 29 50 00
- 🌐 creil.fr
- ✉ info@mairie-creil.fr

CONTACTS

SERVICE PRÉVENTION/MÉDIATION

- 📍 11, Place de l'Église - Quartier Rouher 60100 Creil
- 🕒 Du lundi au vendredi
9 h – 12 h 30 • 14 h – 17 h 30
- ☎ 03 44 64 96 20
- ✉ prevention.mediation@mairie-creil.fr

En dehors des horaires d'ouverture et pour faire appel à l'équipe de nuit des médiateurs, il faudra joindre le Centre de Supervision Urbaine

- ☎ 03 44 29 67 78





LES MISSIONS

Prévention et régulation des conflits.
Jouer un rôle de régulateur dans les conflits (bagarres entre jeunes, conflits de voisinage...).

Interface entre le public et les institutions
Faire remonter la « demande sociale » auprès des institutionnels.

Interface et relais auprès des différents intervenants du quartier : travailleurs sociaux, écoles, familles, administrations, entreprises du service public.

Écoute, conseil et information
Exercer une écoute globale auprès des habitants ou des usagers, en établissant un climat de confiance, en décryptant les codes culturels de chacun.

Orienter, conseiller et accompagner individuellement la population dans différents domaines de la vie quotidienne (loisirs, santé, culture, logement, emploi...).

LA MÉDIATION

Pourquoi ?

- Aider à résoudre les conflits.
- Rétablir une communication.
- Créer des liens.
- Faciliter les relations.
- Apprendre à mieux vivre avec soi-même pour mieux vivre avec les autres.
- Rassurer.

Comment ?

- La prévention.
- L'éducation.
- La responsabilisation.

Pour qui ?

La médiation est universelle. Elle s'adresse à tous les publics, sans distinction d'âge. Elle concerne toutes les personnes, dans la grande diversité de leurs configurations et de leurs problématiques.

🕒 HORAIRES DES ÉQUIPES

Équipes de jour :

Lundi au vendredi

10 h – 13 h • 14 h 30 – 18 h 30

Samedi

13 h – 20 h

Équipe de nuit :

Mardi au samedi

18 h – 1 h du matin